

# « Les sentiers de la Gloire » de Stanley Kubrick

et le combat pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple 1914-1918

« Encore lycéen, j'avais suivi la polémique qui s'était élevée en 1958 au sujet de l'interdiction du film de Stanley Kubrick, *Les sentiers de la gloire*... j'en avais gardé un sentiment de malaise. »

« Comment un officier - dont la vocation est de conduire les soldats sous ses ordres peut-être à la mort - peut-il se trouver dans la position de décréter leur exécution ? »

Général André BACH, ancien chef du Service historique de l'armée de terre

(Fusillés pour l'exemple 1914-1915 – Tallandier)

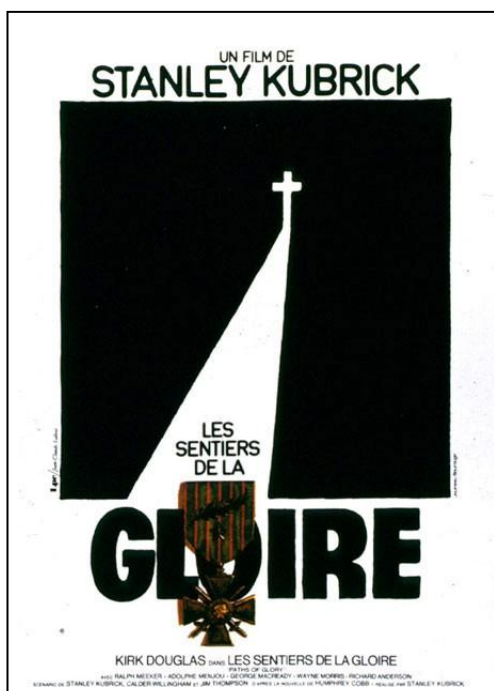
## ► Le film ►

« *Les sentiers de la gloire* » est le premier film qui aborde la question des fusillés pour l'exemple de la « Grande guerre ».

C'est une fiction basée sur des faits réels : l'affaire des 4 caporaux fusillés à Souain (51) en 1915, réhabilités seulement en 1934, après un long combat de la veuve de l'un d'entre eux, Blanche Maupas.

Kubrick y dénonce plus généralement les crimes de généraux qui, pour satisfaire leurs ambitions de carrière et leur gloire personnelle, n'hésitaient pas à traiter les soldats-citoyens d'une armée républicaine de conscription, comme un troupeau qu'on peut utiliser à volonté comme « chair à canon ».

En cas d'échec ou lorsque la troupe n'avait pas répondu au doigt et à l'œil aux ordres supérieurs, des **conseils de guerre** condamnaient (d'avance) des soldats tirés au sort (ou désignés à cause de leur réputation), à être fusillés par leurs propres camarades, **pour faire un exemple**.



### *L'affiche de 1957*

Faire un exemple, consistait à faire exécuter une poignée de soldats pour terroriser tous les autres afin de les faire marcher sans rechigner.

Certains furent exécutés sommairement au cours d'un assaut par un supérieur avec son arme de poing.

Ce film est un réquisitoire terrible contre la guerre et ses crimes.

Il se termine néanmoins sur une note optimiste : la fraternisation de deux peuples semblables, jetés dans une guerre atroce qu'ils n'ont jamais voulue. Il s'agit de cette scène poignante où la jeune allemande (jouée par Suzanne Christian) chante « *Der treue Husar* » à l'unisson avec les poilus français, qui contiennent difficilement leurs larmes.

Il y a eu des fusillés pour l'exemple, dès 1914 et tout au long de la guerre.

- 2500 condamnations à mort dont environ 650 furent réellement exécutées.
- Voici le nombre approximatif de soldats passés par les armes qui permet de fixer des ordres de grandeur.

Quatre mois de 1914 :	159
1915 :	272
1916 :	122
1917 :	78
Dix mois de 1918 :	9

**Quelques films** traitant de la question des fusillés pour l'exemple ou de fraternisations, lors de la première mondiale : « Blanche Maupas », « Le pantalon rouge », « Joyeux Noël », « Adieu l'amour, adieu la vie », « Les hommes contre »

## ► L'exigence de la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple ►

Dès 1916, des voix, comme celle du député Pierre Brizon, se sont élevées pour dénoncer ces exécutions.

Entre 1916 et 1935, il y a eu une cinquantaine de réhabilitations individuelles.

Entre les deux guerres mondiales, une mobilisation s'est engagée dans l'opinion publique pour que justice soit rendue aux 600 fusillés restants, notamment avec la Ligue des Droits de l'Homme et les Associations d'Anciens Combattants comme l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants d'Henri Barbusse).

**Après une longue accalmie, la mobilisation des citoyens a repris dès 1998 :**

**5/11/1998 :** À Craonne, le Premier Ministre, Lionel Jospin, demande que les Fusillés pour l'exemple soient « **réintégrés dans la mémoire collective** ».

**1998 :** la Libre Pensée, demande pour la première fois publiquement la « **réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple** ».

**De 1998 à 2013 :** de 5 à plus de 100 manifestations pacifistes le 11 novembre avec la participation de nombreuses associations pacifistes : la Libre Pensée, le Mouvement de la Paix, l'ARAC, la Ligue des Droits de l'Homme, l'ANACR (Association Nationale des Combattants Résistants), l'Union Pacifiste etc.



BD de Tardi

## ► Dans les Alpes des Haute Provence ►

À la demande répétée des associations Libre Pensée, Mouvement de la Paix, ARAC, ANACR, le Conseil général sous la présidence de M. Gilbert Sauvan, à l'unanimité de l'assemblée départementale 04, a adopté, le 6 décembre 2013, un vœu adressé au Président de la République qui se termine par :

**Le Conseil général :**

**- demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.**

### **Les fusillés pour l'exemple originaires des Basses-Alpes (04) :**

**CHEVALIER** (Jules Louis Lucien), Saint-Michel (Alpes de Haute-Provence) 7 janvier 1881 - Récicourt (Meuse) 21 octobre 1914, 33 ans. Condamné à mort pour « abandon de poste et désertion en présence de l'ennemi ».

**FORTOUL** (Alphonse Fortuné) Revel (Alpes-de-Haute-Provence) 21 avril 1893 - Broussey (Meuse) 6 décembre 1914, 21 ans. Condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi »

**TOURNAIRE** (Louis Daniel) Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) 13 mars 1882 - Dommartin-sous-Hans (Marne) 28 mars 1915, 33 ans. Condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi. »

**Il ne s'agit pas de « mémoire », mais de « justice ».**

Les associations pacifistes demandent donc, à nouveau, à la République qu'une déclaration solennelle soit faite, émanant soit du **Président de la République**, soit de **l'Exécutif** (le gouvernement) ou du **Législatif** (l'Assemblée nationale, le Sénat), qui indique clairement :

**« La République réhabilite solennellement les 650 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Ils n'étaient pas des lâches, ils ne furent, aux côtés de leurs camarades, que des victimes de la guerre. »**

**Aujourd'hui, ce sont 30 Conseils généraux qui se sont prononcés sous une forme ou sous une autre, pour celle-ci : Aisne, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loire, Nièvre, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Rhône, Haute-Saône, Haute-Vienne, Somme, Tarn, Yonne, Essonne, Val-de-Marne.**

**3 Conseils régionaux : Champagne-Ardenne, Limousin, Corse et, avec eux, des centaines de municipalités**